

**Sujet :** Votre sollicitation / Dossier [REDACTED] / IJ maternité

**De :** [REDACTED]

**Date :** 14/09/2020 à 08:33

**Pour :** [REDACTED]

**Copie à :** [REDACTED]

Bonjour M.MATTEI,

Suite à votre sollicitation sur le dossier de [REDACTED] ci-dessous les étapes de traitements qui ont été effectués.

Pour rappel,

- [REDACTED] exercé une activité salariée jusqu'au 30/09/2019,
  - Elle intègre le régime des travailleurs indépendants à compter du 27/05/2019,
  - Puis arrêt maternité à compter du 19/06/2020,
  - Congé légal du 19/06 au 28/10/2020,
  - Congé légal minimum du 17/07 au 10/09/2020,
  - Inscription à Pôle Emploi à compter du 01/10/2019 (activité réduite du 17/01/2020 au 08/07/2020)
- Les bulletins de salaire de juillet/août /septembre 2019 ont été produits pour l'étude du droit.

*En complément, [REDACTED] a fait une demande de report de congés maternité (arrêt au titre de l'activité Travailleurs Indépendants).*

*En suivant, suite à communication téléphonique en date du 07/09/2020 avec nos services cette assurée a décidé de maintenir son congé maternité initial (activité travailleur indépendant) soit au 28/10/2020 au motif du déblocage d'indemnités journalières (activité salariée)*

Ainsi à ce jour , a été procédé :

- à la mise en paiement du congés maternité du 19/06/20 au 04/09/20 pour la partie salariée : 78 jours à 68.41 euros/jour
- à la mise en paiement sur volet travailleur indépendant de la période du 09/07/20 au 24/08/20 : 47 jours à 5.46 euros/jour (suite en cours fin 28/10/20)

Saisine close à mon niveau.

Bien cordialement,

[REDACTED]  
Chargée de missions et Médiateur

L'Assurance Maladie – CPAM de la Dordogne  
50 rue Claude Bernard – 24910 Périgueux cedex 9  
nathalie.masson@assurance-maladie.fr

[REDACTED]

